

COLLEGE OFFICIEL DE KIGALI

B. P. 190
KIGALI

REPUBLIQUE RWANDAISE

P. Lüthi
J.-L. Bovet
G. Elia
J.-P. Gygax
J.-L. Saisselin

Réf.

an	1973	1.1	4.3	7.3	8/8	1
Date	28.2	1.3	4.3	7.3	8/8	1
Visa	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1	1/1
EPD	28. Feb. 1973					
Ref.	+ 311 Rwanda 8					

1 Soeur catholique et une de la catholique
qui collaborent leur travail
2 Soeur catholique et une de la catholique
Kigali le 21 février 1973
3 Soeur catholique et une de la catholique
Kigali le 21 février 1973
4 Soeur catholique et une de la catholique
Kigali le 21 février 1973

Monsieur l'Ambassadeur S. Marcuard
Délégué à la Coopération Technique
Eigerstr. 73

4. Puisse que Berne de la part de la Suisse de
collaborer à l'école, expert et en dehors de la Suisse
de la Suisse, leur travail de la Suisse de la Suisse
Monsieur l'Ambassadeur, en l'honneur de la Suisse de la Suisse
S. A. H. L. R. J. M. R. et H. B. B. B. B. B.

Monsieur l'Ambassadeur,

Vous êtes certainement déjà au courant des graves événements qui se sont produits au Collège Officiel de Kigali à partir du 28 janvier 1973. Subissant les conséquences d'une situation qui se dégrade au fil des jours, les professeurs suisses estiment qu'il est nécessaire de vous faire part des quelques considérations suivantes, destinées à mieux vous faire saisir le contexte pénible dans lequel se situe désormais leur travail d'enseignant.

Rappelons brièvement les faits :

Le 28 janvier 1973 au soir, le Directeur du Collège Officiel est informé qu'une action violente se déclenche dans la nuit contre les élèves Tutsis inscrits au Collège. La présence des policiers devant les dortoirs au moment où l'attaque se déclenche va contrarier les plans initiaux des instigateurs, qui ne vont cependant pas s'avouer vaincus pour autant. Modifiant leur tactique, ils se livrent les jours suivants à des actes de violence sur la personne de leurs camarades Tutsis, contraints peu à peu de quitter en débandade l'établissement dans lequel ils sont jugés indésirables.

Avec l'appui du Ministère de l'Education Nationale et dans le but de voir les examens semestriels se dérouler normalement, plusieurs tentatives de réintégration des élèves chassés sont effectuées. En vain. Les examens ne peuvent pas avoir lieu.

Une enquête menée par le Ministère de l'Education dès le 29 janvier aboutit à la découverte des meneurs. Ces derniers bénéficient d'une mesure de clémence, qui constitue en même temps un dernier avertissement. Il est d'autre part décidé par les autorités que tous les élèves sont réintégrés dans l'établissement. La réalisation de ce dernier point s'est avérée impossible.

Le 14 février, en dépit de l'ultime mise en garde ministérielle, deux élèves se livrent à des voies de fait sur la personne d'un de leurs camarades qui avait été sommé de produire sa carte d'identité pour prouver son ethnie (cette pratique étant répandue depuis le début des événements). Le Directeur, soutenu par la grande majorité du corps enseignant, décide le lendemain de renvoyer les deux élèves fautifs, ainsi que celui qui passe pour être le principal organisateur du mouvement. Cette mesure répressive provoque une révolte des élèves contre la famille du Directeur et le corps enseignant:

- Pris dans la mêlée, MM. Mercier et Paley reçoivent des cailloux (M. Paley est assez sérieusement blessé au genou gauche).
- Les élèves entourent la maison du Directeur, puis y pénètrent par effraction, visitent les lieux en proférant des menaces ; Madame Lüthi et ses enfants échappent de justesse aux assaillants en se réfugiant dans un local attenant à la cuisine et servant de magasin.
- M. Le Pemp, les familles Bovet et Schiltz arrivent à s'enfuir en voiture sans être attrapés par les poursuivants.
- Les élèves protestent ensuite devant les maisons habitées par M. et Mme Guth et M. Saisselin.
- L'arrivée de la police permet à tous les professeurs et aumôniers de quitter la colline pour aller s'installer en ville.

Il n'est pas exagéré de dire que ces manifestations auraient pu se terminer tragiquement. D'ailleurs, le calme est loin d'être revenu sur la colline où les élèves livrés à eux-mêmes font maintenant la loi :

- Des menaces de mort nous sont encore rapportées par des boys.
- Des jardins ont été pillés.
- Le personnel Tutsi travaillant chez certains professeurs a été contraint par les élèves de quitter les maisons dont il avait la garde, et même de quitter la colline.
- D'autres boys sont l'objet de pressions pour qu'ils remettent les clefs des maisons aux élèves.
- L'accès de la colline est vivement déconseillé si l'on n'est pas escorté par la police.

L'énumération de ces faits lamentables nous conduit à conclure que les conditions nécessaires pour dispenser un enseignement fructueux ne sont plus remplies. Le climat de confiance réciproque qui doit obligatoirement s'instaurer entre professeurs et élèves semble être durablement détérioré. Après tant de menaces et de violence, il nous paraît difficile d'entrevoir la poursuite d'un enseignement valable dans une école où les élèves ont par ailleurs chassé une cinquantaine de leurs camarades.

Remarquons à ce propos que ce mouvement de mise à l'écart des Tutsis s'est répandu non seulement dans les établissements scolaires, mais encore dans les secteurs public et privé (les ouvriers de Coopartisans ont été dernièrement menacés par des élèves du Collège).

Enfin, il convient de signaler que la nomination d'un nouveau Directeur - M. J. Renzaho - sans que l'Eglise Presbytérienne du Rwanda ait été consultée ni même informée entraîne une violation de la convention passée entre ladite Eglise et le Gouvernement Rwandais. Il nous paraît donc que le statut du corps enseignant suisse devra être réexaminé à la lumière de ces nouvelles données.

Dans l'espoir de recevoir bientôt de vos nouvelles, nous vous prions de croire, Monsieur l'Ambassadeur, à l'expression de notre haute considération.

Copies pour information :

Département Missionnaire
Ambassadeur de Suisse à Nairobi
Chargé d'Affaires à Kigali

P. Luthi

J.-L. S. L.

R. Boret

*P. S. 4
S. Luthi*